



Concernent les charges médicales

Par **sarlgisi**, le **17/11/2010** à **10:26**

Bonjour,

Je suis actuellement gérant d'une sarl avec un associé gérant également, nous sommes égalitaires. Gérants non salariés.

Moi j'ai une famille, mon associé est seul.

Nous avons depuis la création de l'entreprise prit une mutuelle, une prévoyance, mais moi étant en famille, mes charges sont forcément plus importantes que celles de mon associés célibataires.

Donc mon associé, en fin d'année, afin que soit disant, il y ait un équilibre, se prend la différence des montants versés.

Est-ce normal, puisque se sont des charges prélevées sur le compte de l'entreprise ?

J'espère que vous avez bien compris ce que j'ai voulu dire, et j'espère avoir une réponse.

Où sinon, où puis-je me renseigner?

De plus , l'entreprise étant jeune, et ne pouvant embaucher pour l'instant, c'est ma conjointe qui s'occupe de tout le secrétariat, et le père de mon associé étant comptable s'occupe de cette partie, et depuis le début de la création d'entreprise, je lui ai demandé par plusieurs fois, des copies des déclarations de TVA, et depuis maintenant 2 ans, je n'en ai pas eu une seule.

Pourquoi ne me les donne -il pas alors qu'un inspecteur des impôts m'a bien dit qu'il était dans l'obligation de me fournir une copie, maintenant il déclare la tva directement dur gouvernement.fr, et je ne peux y accéder.

Où puis-je trouver mes déclarations de tva ailleurs?

Merci de votre attention et j'attends une réponse qui serait la bienvenue.

Cordialement